Chef-Boutonne
Entre sources et nature

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

Engagée historiquement pour embellir ses environnements, qu'ils soient naturels, urbain et paysager, la commune de Chef-Boutonne souhaite maintenir le concours des maisons fleuries sur son territoire.

Aucune inscription n'est demandée. Seule votre participation pour embellir votre cadre de vie (jardin, cour, façade…) compte, afin que tout le monde puisse profiter de la multitude de couleurs que peut nous offrir la nature.

Le concours se déroulera dès le printemps, un jury composé d'élus effectuera un passage pendant les périodes de floraison (arbres et fleurs).

La participation de chacun si minime soit-elle, contribue à faire de nos villages, une commune accueillante, où nous avons plaisir à nous promener.

Règlement

Article 1 *: Le concours est ouvert à toute personne installée sur la commune, quel que soit le type de son habitation, à l'exception des élus.*

Article 2 *: Il n'est pas mentionné de règles quant au support des fleurissements ou au choix des fleurs. Les critères de notation seront le fleurissement, l'esthétique et l'originalité.* Compte-tenu des conditions climatiques liées à la sécheresse et à la restriction d'usage de l'eau, il est souhaitable de privilégier le choix des plantes vivaces qui sont moins gourmandes en eau.

Article 3 *: Un jury composé d'élus décernera les prix au mois de juin, lors de la foire.*

Article 4 *: Le jury prendra la décision à la majorité, selon les critères énoncés art. 2 suite au passage qui sera réalisé durant la semaine du 11 au 17 juin 2023.*

Article 5 *: Trois prix seront décernés.*

Article 6 *: Le fleurissement doit être visible de la voie publique.*

Article 7 *: Le jury se réserve la possibilité d'annuler à tout moment ce concours en cas de sécheresse et / ou d'arrêté préfectoral interdisant l'usage de l'eau.*